Le sous-préfet de Châteaulin a accueilli 14 nouveaux Français

« Le premier de nos devoirs, c'est le respect de la loi ». Le fond, comme le contexte, est solennel. Mais ces mots sont prononcés d'un ton bienveillant et chaleureux. Bernard Musset, sous-préfet de Châteaulin, remettait vendredi 10 novembre à 14 personnes leur dossier d'accueil dans la nationalité française, en présence de Richard Ferrand, député de la 6e circonscription, et Michel Canévet, sénateur du Finistère. Parmi ces 14 nouveaux Français, huit sont également Centre Bretons, installés dans les communes de Trégourez, Pleyben, Poullaouen, Motreff, Scrignac et Plounévézel. Citant leurs trois continents (Afrique, Amérique Latine, Asie) et 10 pays (Algérie, Argentine, Comores, Congo, Gabon, Madagascar, Maroc, Philippines, Royaume Uni et Rwanda) d'origine, Bernard Musset a tenu à « souligner cette belle diversité de (leurs) origines et parcours qui (viennent) enrichir notre communauté ».

C'est Stéphane Cotty, adjoint au maire de Plounévézel, qui a remis à Marie Uwayezu son décret de naturalisation.

Tradition d'accueil et de générosité

Il a même insisté : « En devenant français, il ne s'agit pas, bien évidemment, de renier votre histoire ou encore votre culture. Ces richesses qui vous sont propres, viennent (...) enrichir notre communauté nationale ». Il n'a pas omis de rappeler la « tradition d'accueil et de générosité de la France », précisant qu'elle était conditionnée à la souscription au pacte républicain et démocratique. Lequel s'articule autour des trois grands principes que sont l'indépendance de l'État vis-à-vis de tout ordre religieux, les libertés de culte et de conscience.

Avant de terminer par ses « vœux de bonheur et d'épanouissement au sein de la communauté française, Bernard Musset a redit aux récipiendaires : « Nous avons besoin de l'adhésion et de l'engagement de chacun, de tous les hommes et de toutes les femmes de nationalité française. Comme nous tous, vous êtes désormais dépositaires de l'ambition collective qui fait grandir notre pays, votre pays ».

Naturalisation : pourquoi elles ont choisi de devenir des Françaises

Jesica Belén reçoit son décret de naturalisation des mains de Daniel Caillarec, adjoint de Motreff. Dans les bras de Bastien, Milo, leur petit Carhaisien de fils.

On ne quitte jamais son pays à la légère. Il faut une motivation forte pour choisir une autre nationalité.

Par amour

Pour Jesica Belén, la décision fut peut-être plus facile que pour d'autres. Elle a rencontré Bastien, venu passer des vacances dans son pays, l'Argentine. Ils se sont aimés et ont décidé de se marier. Fin 2015, elle l'a suivi en France, avec sa fille Marina, qui a maintenant 12 ans et est, elle aussi, devenue Française. Les six premiers mois sont difficiles : impossible de trouver du travail sans carte de séjour. Ensuite, elle décroche un poste de prof d'espagnol suppléante au collège Beg Avel, à Carhaix. Il y a deux ans naissait leur fils, Milo, « un petit Carhaisien », lance-t-elle. Des projets ? « Devenir prof titulaire ! »

Licence de droit et master banque

Marie et son époux (photo ci-dessus) se sont rencontrés à l'université, au Rwanda. Pour poursuivre leurs études, ils doivent partir à l'étranger. Première étape, il y a 11 ans : ils s'installent à La Rochelle. Licence de droit et master banque en poche, il ne leur manque plus que du travail. « Ça m'a laissé un peu de temps pour faire des enfants ». Les deux aînés sont Rochelais. Lui trouve un emploi en Pays Cob, elle ne tarde pas à l'y rejoindre. Cela fait maintenant deux ans qu'ils habitent Motreff. Marie a mis au monde une petite Maïwenn qui, malgré ses deux mois, accompagnait ses parents à la cérémonie. La jeune femme ne se décourage pas et envisage d'orienter ses recherches d'emploi vers une ville plus grande, « peut-être à Quimper... »